



**Convention relative aux droits
des personnes handicapées**

Distr. générale
7 mars 2012
Français
Original: anglais

Comité des droits des personnes handicapées

**Rapport du Comité des droits des personnes handicapées sur
sa quatrième session (4-8 octobre 2010)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation et questions diverses.....	1–8	3
A. États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à son Protocole facultatif	1–2	3
B. Ouverture de la quatrième session du Comité	3–4	3
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	5	3
D. Activités intersessions	6	3
E. Composition du Comité.....	7–8	3
II. Dispositions prises lors de la quatrième session	9–18	4
A. Méthodes de travail	9–11	4
B. Composition du Bureau	12	4
C. Journée de débat général.....	13–15	4
D. Autres décisions.....	16	5
E. Sessions futures	17–18	5
III. Conférence des États parties à la Convention	19–20	5
Annexes		
I. États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et au Protocole facultatif au 8 octobre 2010.....		6
II. Membres du Comité des droits des personnes handicapées et date d'expiration de leur mandat.....		13
III. Décisions adoptées par le Comité à sa quatrième session.....		14

I. Questions d'organisation et questions diverses

A. États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à son Protocole facultatif

1. Au 8 octobre 2010, date de clôture de la quatrième session du Comité des droits des personnes handicapées, 95 États étaient parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et 58 à son Protocole facultatif. La Convention et son Protocole facultatif ont été adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/611 du 13 décembre 2006 et ouverts à la signature, à la ratification ou à l'adhésion le 30 mars 2007. Conformément au paragraphe 1 de son article 45, la Convention est entrée en vigueur le 3 mai 2008. Conformément à son article 13, le Protocole facultatif est également entré en vigueur le 3 mai 2008, en même temps que la Convention, en vertu des dispositions du paragraphe 1 dudit article.

2. La liste des États parties à la Convention et celle des États parties au Protocole facultatif figurent à l'annexe I du présent rapport.

B. Ouverture de la quatrième session du Comité

3. La session a été ouverte par le Président, Ronald McCallum. Celui-ci a présenté la nouvelle Secrétaire du Comité, Safak Pavey, et a remercié les deux membres sortants, György Kóncei et Cveto Uršič.

4. Ibrahim Wani, Chef du Service Afrique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a formulé des observations liminaires.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Le Comité a examiné l'ordre du jour provisoire (CRPD/C/4/1/Rev.1) et l'a adopté, tel qu'il avait été modifié. Le Comité a également adopté le rapport sur sa troisième session (CRPD/C/3/2).

D. Activités intersessions

6. Le Comité a décidé de reporter à sa cinquième session l'adoption de son rapport sur les activités intersessions.

E. Composition du Comité

7. Le Comité des droits des personnes handicapées a été institué conformément au paragraphe 1 de l'article 34 de la Convention et ses 12 premiers membres ont été élus par la Conférence des États parties, le 3 novembre 2008. Le 3 septembre 2010 a eu lieu la deuxième série d'élections, lors de laquelle les six sièges des membres du Comité dont le mandat arrivait à échéance le 31 décembre ont été mis aux voix. Conformément au paragraphe 2 de l'article 34 de la Convention, le nombre d'États parties à la Convention ayant atteint 80, la composition du Comité a augmenté de six sièges; les élections des six nouveaux membres du Comité se sont également tenues le 3 septembre 2010. Parmi les

membres siégeant déjà, Lotfi Ben Lallohom, Edah Wangechi Maina, Ronald McCallum et Germán Xavier Torres Correa ont été réélus. Les nouveaux membres prendront leurs fonctions le 1^{er} janvier 2011.

8. La liste des membres du Comité au 8 octobre 2010, dans laquelle est précisée la durée de leur mandat, figure à l'annexe II du présent rapport. Tous les membres ont participé à la session.

II. Dispositions prises lors de la quatrième session

A. Méthodes de travail

9. Le Comité a examiné diverses questions liées à ses méthodes de travail. Les débats ont notamment porté sur les questions suivantes:

- a) Enregistrement des communications individuelles;
- b) Modalités de traitement des demandes présentées par des organisations non gouvernementales (ONG) souhaitant rencontrer des membres du Comité;
- c) Soumission des rapports des États parties, organisation de l'examen de ces rapports et concertation avec les représentants des États parties;
- d) Nomination de rapporteurs au sein du Comité;
- e) Représentation du Comité par ses membres auprès d'autres organes.

10. Le Comité a décidé d'apporter des modifications à l'«Aperçu des méthodes de travail du Comité des droits des personnes handicapées». Un nouveau projet sera soumis aux membres du Comité, pour approbation, à la cinquième session du Comité.

11. Le Comité a décidé d'adopter son rapport, de le soumettre à l'Assemblée générale en 2011 et de demander que deux sessions, d'une durée de deux semaines chacune, soient organisées par année, parallèlement à une session, d'une durée d'une semaine, d'un groupe de travail de présession.

B. Composition du Bureau

12. Le Bureau était composé des membres suivants:

<i>Présidence:</i>	Ronald McCallum (Australie)
<i>Vice-présidence:</i>	Mohammed Al-Tarawneh (Jordanie)
<i>Vice-présidence:</i>	Ana Peláez Narváez (Espagne)
<i>Vice-présidence:</i>	Yang Jia (Chine)
<i>Rapporteur:</i>	Edah W. Maina (Kenya).

C. Journée de débat général

13. Le 7 octobre 2010, le Comité a consacré une journée de débat général à l'article 9 de la Convention (Accessibilité). Y ont participé des représentants des États parties, de la société civile et d'autres parties intéressées. La journée de débat général a été ouverte par M. McCallum, Président du Comité, qui a insisté sur l'importance cruciale que revêt l'accessibilité, notamment l'accès aux bâtiments, aux transports publics, à l'éducation, à

l'emploi et à l'information, pour que les personnes handicapées puissent jouer pleinement leur rôle dans la société. M. Al-Tarawneh a donné lecture de l'allocution liminaire de S. A. R. le Prince Raad ben Zeid de Jordanie.

14. Des exposés ont été présentés par des représentants d'organisations intergouvernementales, d'ONG, d'associations de personnes handicapées, d'États et d'institutions universitaires.

15. Il est ressorti des débats que les participants partageaient l'opinion selon laquelle la Convention vise l'environnement physique, social et culturel; l'accessibilité, telle que définie à l'article 9, ne se limite pas à l'accès physique mais englobe aussi l'information, la technologie et la vie sociale et économique et implique des obligations tant pour le secteur public que pour le secteur privé; l'accessibilité est une question transversale dans la Convention; il convient de prendre en compte la problématique hommes-femmes en matière d'accessibilité; les États ont l'obligation immédiate de prendre des mesures; et des crédits budgétaires suffisants doivent être alloués à la mise en œuvre des normes et des politiques. Le Comité a décidé d'instituer un groupe de travail sur l'article 9 chargé d'élaborer une observation générale sur l'accessibilité. Le calendrier de la journée de débat général peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/DGD7102010.aspx>.

D. Autres décisions

16. Le Comité a adopté un certain nombre d'autres décisions, qui sont énumérées à l'annexe III du présent rapport.

E. Sessions futures

17. Conformément au calendrier des conférences adopté par l'Assemblée générale, le Comité a confirmé que sa cinquième session se tiendrait du 11 au 15 avril 2011 à Genève et que sa sixième session devrait se tenir du 19 au 23 septembre 2011, également à Genève.

18. Le Comité a arrêté une liste provisoire de questions à inscrire à l'ordre du jour de sa cinquième session.

III. Conférence des États parties à la Convention

Troisième Conférence des États parties

19. Du 1^{er} au 3 septembre 2010 s'est tenue la troisième Conférence des États parties à New York. Les membres ci-après du Comité y ont participé et sont intervenus dans plusieurs séances: M. McCallum, Président du Comité (qui a prononcé l'une des déclarations liminaires de la réunion) ainsi que M^{me} Peláez Narváez, M^{me} Cisternas Reyes, M. Chowdhury et M. Al-Tarawneh.

20. La Conférence des États parties avait pour thème l'application de la Convention en faveur de l'insertion des personnes handicapées. Ce thème a été étudié de manière approfondie lors de deux tables rondes sur des questions de fond, l'une intitulée «Insertion et vie au sein de la communauté» et l'autre «Insertion et droit à l'éducation», ainsi qu'à l'occasion d'une séance informelle interactive avec la société civile sur «Les personnes handicapées dans des situations de risque et d'urgence humanitaire».

Annexes

Annexe I

**États parties à la Convention relative aux droits des
personnes handicapées et au Protocole facultatif
au 8 octobre 2010**

**A. États parties ayant signé ou ratifié la Convention relative aux droits
des personnes handicapées**

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Afrique du Sud	30 mars 2007	30 novembre 2007
Albanie	22 décembre 2009	
Algérie	30 mars 2007	4 décembre 2009
Allemagne	30 mars 2007	24 février 2009
Andorre	27 avril 2007	
Antigua-et-Barbuda	30 mars 2007	
Arabie saoudite		24 juin 2008 ^a
Argentine	30 mars 2007	2 septembre 2008
Arménie	30 mars 2007	22 septembre 2010
Australie	30 mars 2007	17 juillet 2008
Autriche	30 mars 2007	26 septembre 2008
Azerbaïdjan	9 janvier 2008	28 janvier 2009
Bahreïn	25 juin 2007	
Bangladesh	9 mai 2007	30 novembre 2007
Barbade	19 juillet 2007	
Belgique	30 mars 2007	2 juillet 2009
Bénin	8 février 2008	
Bhoutan	21 septembre 2010	
Bolivie (État plurinational de)	13 août 2007	16 novembre 2009
Bosnie-Herzégovine	29 juillet 2009	12 mars 2010
Brésil	30 mars 2007	1 ^{er} août 2008
Brunéi Darussalam	18 décembre 2007	
Bulgarie	27 septembre 2007	
Burkina Faso	23 mai 2007	23 juillet 2009
Burundi	26 avril 2007	
Cambodge	1 ^{er} octobre 2007	
Cameroun	1 ^{er} octobre 2008	
Canada	30 mars 2007	11 mars 2010
Cap-Vert	30 mars 2007	
Chili	30 mars 2007	29 juillet 2008

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Chine	30 mars 2007	1 ^{er} août 2008
Chypre	30 mars 2007	
Colombie	30 mars 2007	
Comores	26 septembre 2007	
Congo	30 mars 2007	
Costa Rica	30 mars 2007	1 ^{er} octobre 2008
Côte d'Ivoire	7 juin 2007	
Croatie	30 mars 2007	15 août 2007
Cuba	26 avril 2007	6 septembre 2007
Danemark	30 mars 2007	24 juillet 2009
Dominique	30 mars 2007	
Égypte	4 avril 2007	14 avril 2008
El Salvador	30 mars 2007	14 décembre 2007
Émirats arabes unis	8 février 2008	19 mars 2010
Équateur	30 mars 2007	3 avril 2008
Espagne	30 mars 2007	3 décembre 2007
Estonie	25 septembre 2007	
États-Unis d'Amérique	30 juillet 2009	
Éthiopie	30 mars 2007	7 juillet 2010
ex-République yougoslave de Macédoine	30 mars 2007	
Fédération de Russie	24 septembre 2008	
Fidji	2 juin 2010	
Finlande	30 mars 2007	
France	30 mars 2007	18 février 2010
Gabon	30 mars 2007	1 ^{er} octobre 2007
Géorgie	10 juillet 2009	
Ghana	30 mars 2007	
Grèce	30 mars 2007	
Grenade	12 juillet 2010	
Guatemala	30 mars 2007	7 avril 2009
Guinée	16 mai 2007	8 février 2008
Guyana	11 avril 2007	
Haïti		23 juillet 2009 ^a
Honduras	30 mars 2007	14 avril 2008
Hongrie	30 mars 2007	20 juillet 2007
Îles Cook		8 mai 2009 ^a
Îles Salomon	23 septembre 2008	
Inde	30 mars 2007	1 ^{er} octobre 2007
Indonésie	30 mars 2007	
Iran (République islamique d')		23 octobre 2009 ^a

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Irlande	30 mars 2007	
Islande	30 mars 2007	
Israël	30 mars 2007	
Italie	30 mars 2007	15 mai 2009
Jamahiriya arabe libyenne	1 ^{er} mai 2008	
Jamaïque	30 mars 2007	30 mars 2007
Japon	28 septembre 2007	
Jordanie	30 mars 2007	31 mars 2008
Kazakhstan	11 décembre 2008	
Kenya	30 mars 2007	19 mai 2008
Lesotho		2 décembre 2008 ^a
Lettonie	18 juillet 2008	1 ^{er} mars 2010
Liban	14 juin 2007	
Libéria	30 mars 2007	
Lituanie	30 mars 2007	18 août 2010
Luxembourg	30 mars 2007	
Madagascar	25 septembre 2007	
Malaisie	8 avril 2008	19 juillet 2010
Malawi	27 septembre 2007	27 août 2009
Maldives	2 octobre 2007	5 avril 2010
Mali	15 mai 2007	7 avril 2008
Malte	30 mars 2007	
Maroc	30 mars 2007	8 avril 2009
Maurice	25 septembre 2007	8 janvier 2010
Mexique	30 mars 2007	17 décembre 2007
Monaco	23 septembre 2009	
Mongolie		13 mai 2009 ^a
Monténégro	27 septembre 2007	2 novembre 2009
Mozambique	30 mars 2007	
Namibie	25 avril 2007	4 décembre 2007
Népal	3 janvier 2008	7 mai 2010
Nicaragua	30 mars 2007	7 décembre 2007
Niger	30 mars 2007	24 juin 2008
Nigéria	30 mars 2007	24 septembre 2010
Norvège	30 mars 2007	
Nouvelle-Zélande	30 mars 2007	25 septembre 2008
Oman	17 mars 2008	6 janvier 2009
Ouganda	30 mars 2007	25 septembre 2008
Ouzbékistan	27 février 2009	
Pakistan	25 septembre 2008	

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Panama	30 mars 2007	7 août 2007
Paraguay	30 mars 2007	3 septembre 2008
Pays-Bas	30 mars 2007	
Pérou	30 mars 2007	30 janvier 2008
Philippines	25 septembre 2007	15 avril 2008
Pologne	30 mars 2007	
Portugal	30 mars 2007	23 septembre 2009
Qatar	9 juillet 2007	13 mai 2008
République arabe syrienne	30 mars 2007	10 juillet 2009
République centrafricaine	9 mai 2007	
République de Corée	30 mars 2007	11 décembre 2008
République démocratique populaire lao	15 janvier 2008	25 septembre 2009
République de Moldova	30 mars 2007	21 septembre 2010
République dominicaine	30 mars 2007	18 août 2009
République tchèque	30 mars 2007	28 septembre 2009
République-Unie de Tanzanie	30 mars 2007	10 novembre 2009
Roumanie	26 septembre 2007	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	30 mars 2007	8 juin 2009
Rwanda		15 décembre 2008 ^a
Saint-Marin	30 mars 2007	22 février 2008
Sénégal	25 avril 2007	7 septembre 2010
Serbie	17 décembre 2007	31 juillet 2009
Seychelles	30 mars 2007	2 octobre 2009
Sierra Leone	30 mars 2007	4 octobre 2010
Slovaquie	26 septembre 2007	26 mai 2010
Slovénie	30 mars 2007	24 avril 2008
Soudan	30 mars 2007	24 avril 2009
Sri Lanka	30 mars 2007	
Suède	30 mars 2007	15 décembre 2008
Suriname	30 mars 2007	
Swaziland	25 septembre 2007	
Thaïlande	30 mars 2007	29 juillet 2008
Togo	23 septembre 2008	
Tonga	15 novembre 2007	
Trinité-et-Tobago	27 septembre 2007	
Tunisie	30 mars 2007	2 avril 2008
Turkménistan		4 septembre 2008 ^a
Turquie	30 mars 2007	28 septembre 2009
Ukraine	24 septembre 2008	4 février 2010
Union européenne	30 mars 2007	

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Uruguay	3 avril 2007	11 février 2009
Vanuatu	17 mai 2007	23 octobre 2008
Viet Nam	22 octobre 2007	
Yémen	30 mars 2007	26 mars 2009
Zambie	9 mai 2008	1 ^{er} février 2010

B. États parties ayant signé ou ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Afrique du Sud	30 mars 2007	30 novembre 2007
Algérie	30 mars 2007	
Allemagne	30 mars 2007	24 février 2009
Andorre	27 avril 2007	
Antigua-et-Barbuda	30 mars 2007	
Arabie saoudite		24 juin 2008 ^a
Argentine	30 mars 2007	2 septembre 2008
Arménie	30 mars 2007	
Australie		21 août 2009 ^a
Autriche	30 mars 2007	26 septembre 2008
Azerbaïdjan	9 janvier 2008	28 janvier 2009
Bangladesh		12 mai 2008 ^a
Belgique	30 mars 2007	2 juillet 2009
Bénin	8 février 2008	
Bolivie (État plurinational de)	13 août 2007	16 novembre 2009
Bosnie-Herzégovine	29 juillet 2009	12 mars 2010
Brésil	30 mars 2007	1 ^{er} août 2008
Bulgarie	18 décembre 2008	
Burkina Faso	23 mai 2007	23 juillet 2009
Burundi	26 avril 2007	
Cambodge	1 ^{er} octobre 2007	
Cameroun	1 ^{er} octobre 2008	
Chili	30 mars 2007	29 juillet 2008
Chypre	30 mars 2007	
Congo	30 mars 2007	
Costa Rica	30 mars 2007	1 ^{er} octobre 2008
Côte d'Ivoire	7 juin 2007	
Croatie	30 mars 2007	15 août 2007
El Salvador	30 mars 2007	14 décembre 2007
Émirats arabes unis	12 février 2008	

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Équateur	30 mars 2007	3 avril 2008
Espagne	30 mars 2007	3 décembre 2007
Ex-République yougoslave de Macédoine	29 juillet 2009	
Fidji	2 juin 2010	
Finlande	30 mars 2007	
France	23 septembre 2008	18 février 2010
Gabon	25 septembre 2007	
Géorgie	10 juillet 2009	
Ghana	30 mars 2007	
Grèce	27 septembre 2007	
Guatemala	30 mars 2007	7 avril 2009
Guinée	31 août 2007	8 février 2008
Haïti		23 juillet 2009 ^a
Honduras	23 août 2007	16 août 2010
Hongrie	30 mars 2007	20 juillet 2007
Îles Cook		8 mai 2009 ^a
Îles Salomon	24 septembre 2009	
Islande	30 mars 2007	
Italie	30 mars 2007	15 mai 2009
Jamaïque	30 mars 2007	
Jordanie	30 mars 2007	
Kazakhstan	11 décembre 2008	
Lettonie	22 janvier 2010	31 août 2010
Liban	14 juin 2007	
Libéria	30 mars 2007	
Lituanie	30 mars 2007	18 août 2010
Luxembourg	30 mars 2007	
Madagascar	25 septembre 2007	
Mali	15 mai 2007	7 avril 2008
Malte	30 mars 2007	
Maroc		8 avril 2009 ^a
Maurice	25 septembre 2007	
Mexique	30 mars 2007	17 décembre 2007
Mongolie		13 mai 2009 ^a
Monténégro	27 septembre 2007	2 novembre 2009
Namibie	25 avril 2007	4 décembre 2007
Népal	3 janvier 2008	7 mai 2010
Nicaragua	21 octobre 2008	2 février 2010
Niger	2 août 2007	24 juin 2008
Nigéria	30 mars 2007	24 septembre 2010

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Ouganda	30 mars 2007	25 septembre 2008
Panama	30 mars 2007	7 août 2007
Paraguay	30 mars 2007	3 septembre 2008
Pérou	30 mars 2007	30 janvier 2008
Portugal	30 mars 2007	23 septembre 2009
Qatar	9 juillet 2007	
République arabe syrienne		10 juillet 2009 ^a
République centrafricaine	9 mai 2007	
République dominicaine	30 mars 2007	18 août 2009
République tchèque	30 mars 2007	
République-Unie de Tanzanie	29 septembre 2008	10 novembre 2009
Roumanie	25 septembre 2008	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord	26 février 2009	7 août 2009
Rwanda		15 décembre 2008 ^a
Saint-Marin	30 mars 2007	22 février 2008
Sénégal	25 avril 2007	
Serbie	17 décembre 2007	31 juillet 2009
Seychelles	30 mars 2007	
Sierra Leone	30 mars 2007	
Slovaquie	26 septembre 2007	26 mai 2010
Slovénie	30 mars 2007	24 avril 2008
Soudan		24 avril 2009 ^a
Suède	30 mars 2007	15 décembre 2008
Swaziland	25 septembre 2007	
Togo	23 septembre 2008	
Tunisie	30 mars 2007	2 avril 2008
Turquie	28 septembre 2009	
Ukraine	24 septembre 2008	4 février 2010
Yémen	11 avril 2007	26 mars 2009
Zambie	29 septembre 2008	

Annexe II

Membres du Comité des droits des personnes handicapées et date d'expiration de leur mandat

<i>Nom</i>	<i>État partie</i>	<i>Mandat prenant fin le 31 décembre</i>
M ^{me} Amna Ali Al-Suwaidi	Qatar	2012
M. Mohammed Al-Tarawneh	Jordanie	2012
M. Lotfi Ben Lallahom	Tunisie	2010
M. Monsur Ahmed Chowdhury	Bangladesh	2012
M ^{me} Maria Soledad Cisternas Reyes	Chili	2012
M. György Könczei	Hongrie	2010
M ^{me} Edah Wangechi Maina	Kenya	2010
M. Ronald McCallum	Australie	2010
M ^{me} Ana Peláez Narváez	Espagne	2012
M. Germán Xavier Torres Correa	Équateur	2010
M. Cveto Uršič	Slovénie	2010
M ^{me} Yang Jia	Chine	2012

Annexe III

Décisions adoptées par le Comité à sa quatrième session

1. Le Comité a décidé de créer un groupe de travail sur l'accessibilité des transports publics et sur les politiques en matière de transports aériens, composé de Mohammed Al-Tarawneh (Président), Yang Jia, Lotfi Ben Lallahom et Monsur Ahmed Chowdhury.
2. Le Comité a décidé que Ronald McCallum et Amna Ali Al-Suwaidi participeraient aux travaux du Groupe de travail sur un projet d'observation générale relative à l'article 12 de la Convention.
3. Le Comité a décidé que le nom des rapporteurs de pays serait rendu public.
4. Le Comité a décidé de nommer Amna Ali Al-Suwaidi Rapporteur de pays pour le dialogue avec la Tunisie.
5. Le Comité a décidé de nommer Germán Xavier Torres Correa Rapporteur pour l'Espagne.
6. Le Comité a décidé de contacter le «Messenger de la paix de l'ONU», Stevie Wonder, en lui adressant, en premier lieu, une lettre de présentation générale assortie de ses meilleurs vœux.
7. Le Comité a décidé d'allouer un temps de parole aux ONG au début de chaque session. Il a décidé également de donner son accord pour la tenue de séances d'information ou de manifestations parallèles pendant l'heure du déjeuner, durant les sessions.
8. Le Comité a décidé qu'en règle générale il examinerait les rapports présentés par les États parties par ordre chronologique de réception desdits rapports.
9. Le Comité a décidé d'examiner le rapport initial de la Tunisie (trois séances de trois heures) et d'adopter la liste des points à traiter concernant le rapport initial de l'Espagne à sa cinquième session, et d'organiser à sa sixième session un dialogue avec les représentants de l'Espagne au sujet du rapport.
10. Le Comité a décidé que la présentation des rapports des États parties serait limitée à vingt minutes et qu'il devrait s'agir d'une mise à jour des informations communiquées dans le rapport. Il a en outre décidé que le Rapporteur pour le pays visé interviendrait en premier lieu et donnerait ensuite la parole aux participants souhaitant poser des questions; et que les questions posées seraient présentées par groupe d'articles de la Convention.
11. Le Comité a décidé: que les invitations qui sont adressées aux membres du Comité avant ou pendant la session seraient examinées lors de celle-ci; qu'entre les sessions, les invitations seraient adressées au Secrétaire qui déciderait si la présidence ou le Bureau doit en être informé; que, le cas échéant, la présidence nommerait un représentant et tiendrait compte, entre autres critères, de la région, du sexe, du domaine de compétence, des connaissances linguistiques et de la nécessité de procéder à un roulement entre les différents membres. Ces décisions seraient consignées dans les rapports du Comité.
12. Le Comité a décidé d'inscrire la question de sa participation à la prochaine Conférence des États parties à l'ordre du jour de sa prochaine session.
13. Compte tenu de l'augmentation spectaculaire du nombre de rapports que les États parties lui ont soumis, le Comité a décidé de demander à l'Assemblée générale d'approuver la tenue de deux sessions annuelles de deux semaines chacune pour permettre au Comité d'examiner jusqu'à quatre rapports d'États parties par session. Chaque session se tiendrait

en même temps que les réunions d'un groupe de travail de présession, composé de cinq membres du Comité, chargé d'adopter des listes des points à traiter au sujet des rapports devant être examinés à une session ultérieure.

14. Le Comité a décidé d'inviter à sa cinquième session le Rapporteur spécial de l'ONU chargé d'étudier la situation des handicapés.
